



CCAS DE PITHIVIERS LE VIEIL

Extrait du registre des délibérations

Séance du treize avril deux mille vingt trois

Département du Loiret

Arrondissement et
canton de Pithiviers

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
10	9	9

Vote
Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

N° D-0031/2023

Date de la convocation : 4 avril 2023

Date d'affichage : 14 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à dix-huit heures quinze minutes, le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur CHALINE Philippe, Président

Étaient présents : Messieurs et Mesdames CHALINE Philippe, CHARBONNIER Martine, BARBIER Marie-Claude, IVALDI Emmanuelle, PICARD Michel, BILLARD Claudine, VERNEAU Nicole, VERMEERSCH Magali, BARBIER Marie-Edith

Absent : Monsieur RIBEAUCOURT Pascal

Secrétaire de séance : Madame CHARBONNIER Martine

D0031/2023 - Budget CCAS de Pithiviers le Vieil – vote du compte administratif 2022

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-31 et L2313-1 modifiés relatifs à l'adoption du compte de gestion et du compte administratif ainsi que leur publicité,

Vu la présentation brève et synthétique retraçant les informations financières

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2022 du budget du CCAS de Pithiviers le Vieil fait apparaître les résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	486.67	0.00
Dépenses	13 341.27	0.00
Total exercice	- 12 854.60	0.00
Résultat antérieur reporté	26 899.08	0.00
Résultat cumulé	14 044.48	0.00

Considérant qu'il est constaté un résultat de clôture après intégrations des résultats antérieurs de 14 044.48 € (quatorze mille quarante-quatre euros et quarante-huit centimes) en fonctionnement

Considérant les résultats concordants du compte administratif 2022 du Président et du compte de gestion dressé par le Receveur
Après avoir constaté que Monsieur le Président a quitté la séance au moment du vote, et après élection de Madame CHARBONNIER en qualité de présidente de séance.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ENTENDU L'EXPOSÉ DE LA PRÉSIDENTE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

- APPROUVE et VOTE à l'unanimité le compte administratif 2022 du budget du CCAS de Pithiviers le Vieil en parfaite concordance avec le compte de gestion

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

LE MAIRE,

P. CHALINE

